NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Quel Lemice Terrieux opère dans notre Région?...

A Lille, à Hazebrouck, à Dunkerque, à Calais, a couru hier après-midi le bruit de la mort de M. Faillères

Lemice-Terrieux de joyeuse mémoire, Lemice-Terrieux qui mystifiait les académiciens et les plus haute personnages de la République serait-il ressuscité ? ou bien a-t-il pies vraisemblablement formé quelque élève, qui opère en ce moment dans la région du Nord. Il faut convenir d'ailleurs que si la farce de Calais, où un voyageur mystérieux se faisant passer pour l'aviateur Legagneux a fait organiser tout un service d'ordre, mobilisé l'armée et mis sur les dents le Comité, si disons-nous, cette farce était drôle, celle d'hier est d'un goût plus que douteux.

Dans l'après-midi, en effet, le bruit courut avec persistance de la mort subite du Président de la République, d'ailleurs annoncée dans une dépêche affichée à la vitrine d'une banque de la Grande-Place.

M. Fallières était, heureusement en excellente santé et aucune dépêche n'était parvenue à aucune banque pour dire le contraire.

Mais, en même temps, le même bruit courait à Hazebrouck, à Calais et à Dunkerque.

Dans cette ville aujourd'hui, il jeta un vif émoi à cause du prochain passage dans cette ville du Président de la République se rendant en Hollande.

Les Dunkerquois furent bientôt rassurés, mais il n'est pas téméraire de penser que si l'auteur de la macabre plaisanterie s'était dénoncé à ce moment-là sur la place Jean Bart ou en tout autre lieu de Dunkerque, il aurait passé un mauvais quart d'heure.

Les odeurs de Corbehem
ou la fin d'un cauchemar

Le Comité de défense Doualeien, constitué lundi dernier, s'est réuni hier soir à Douai.

M. Hayez n'a pu assister à la séance, mais a fait savoir au Comité que l'usine cesserait sa fabrication le 3 ou 4 juillet.

Cette bonne nouvelle a été apportée à M. Hayez, par une lettre dans laquelle M. le Préfet du Pas-de-Calais confirme ce qu'il avait récemment écrit. On se souvient, en effet, que dans une lettre récente, M. le Préfet avait annoncé à M. Hayez que l'usine de Corbehem ne tarderait pas à cesser la fabrication qui provoquait de si terribles odeurs.

Grave accident d'auto à Roubaix

TROIS BLESSÉS

Jeudi, vers trois heures de l'après-midi, un taxi-auto conduit par M. René Vanhove, chauffeur au service de M. Herman, loueur, rue des Fabricants, conduisait à Willems, MM. Gaston Vantourmout, ingénieur de la Compagnie Desclée, et Maurice Demesteer, fils, industriel à Halluin.

A l'angle des rues de [illegible] et de [illegible], voulant éviter un cabriolet qui traversait au triple galop, le chauffeur vira sur la gauche, mais sa voiture, emportée par la vitesse alla se jeter contre le mur d'une maison, pour se renverser ensuite sur la chaussée.

Des témoins de l'accident se portèrent au secours des voyageurs et relevèrent MM. Vantourmout et Demesteer, avec des contusions sur tout le corps et des plaies multiples à la face.

Leur état n'est pas grave.

Nous ne pouvons pas en dire autant de l'état du chauffeur.

Le malheureux, en plus de plaies à l'oreille et à la jambe droite, a des fractures probables du sacrum et du coccyx, aussi le docteur fait-il de grandes réserves en ce qui le concerne. Sur sa demande, M. Vanhove a été transporté chez lui, rue du Bois, cour Dutrancq.

M. le commissaire de police du 3e arrondissement chargé de l'enquête, fait rechercher activement la voiture cause indirecte de l'accident.

LA MANIFESTATION DE ROUBAIX

Un arrêté de M. le Préfet du Nord

M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

« Le Préfet du Nord, commandeur de la Légion d'Honneur,

« Vu l'article 91 et suivants de la loi du 5 avril 1884 ;

« Considérant qu'un cortège de sociétés catholiques de préparation militaire est projeté à Roubaix, pour le dimanche 2 juillet 1911 ;

« Considérant que, s'il convient de laisser à tous les citoyens le droit de manifester librement dans les rues, à la condition de ne pas troubler l'ordre public, et de ne pas gêner la circulation, il importe d'éviter tous actes qui pourraient prendre un caractère de provocation et donner lieu à des contre-manifestations ;

« Considérant que la présence dans le cortège de toute personne portant le costume ecclésiastique, ou le port de tout emblème religieux seraient inutiles et déplacés à l'occasion d'une fête de préparation militaire, et pourrait être une cause de trouble ;

« Arrête :

« Article premier. — Le cortège des Sociétés de préparation militaire pourra se dérouler librement dans les rues de Roubaix, le 2 juillet, pour se rendre de la gare au champ d'exercices.

« Article 2. — La présence dans le cortège de toute personne revêtue du costume ecclésiastique, et le port de tout emblème religieux sont rigoureusement interdite.

« Article 3. — Aucune cérémonie d'exercice du culte catholique ne pourra être célébrée que dans un lieu clos, où le public n'aura point accès, et où ne seront admises que les personnes munies d'une carte d'invitation individuelle.

« Article 4. — M. le commandant de gendarmerie, M. le Maire de Roubaix et M. le Commissaire central de Roubaix sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

« Lille, le 27 juin 1911.

« Le Préfet du Nord,
Signé : L. VINCENT. »

Un ordre du jour de la Ligue R. et R. S. de Lys

UN ORDRE DU JOUR DE LA LIGUE R. ET R.-S. DE LYS

La Ligue R. et R.-S. de Lys-lez-Lannoy a voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que la fête fédérale des gymnastes catholiques qui aura lieu à Roubaix le 2 juillet n'est pas une fête sportive mais qu'elle est au contraire pour la réaction cléricale une occasion pour mobiliser ses forces ; que les sociétés de gymnastes catholiques n'ont qu'un but : détourner la jeunesse ouvrière et républicaine de l'action émancipatrice ; que les membres des dites sociétés sont les ennemis les plus acharnés de nos Ecoles républicaines et de toutes les œuvres qui y rattachant ; que partout où la réaction est maîtresse, nos partisans sont constamment frustrés ;

« Pour ces motifs, après en avoir délibéré ;

« Devant ce défi lancé à la République laïque, démocratique et sociale,

« Estimant qu'à cette mobilisation des forces conservatrices et cléricales doit nécessairement répondre la mobilisation des forces républicaines laïques, le Comité central de la section de Lys du Parti radical et radical-socialiste, décide de participer à la contre-manifestation organisée par les Comités républicains roubaisiens.

UN AVIS DE LA MAIRIE DE ROUBAIX

On nous communique la note suivante :

« Le dimanche 2 juillet doit se tenir à Roubaix un Congrès de sociétés catholiques de gymnastique.

« A cette occasion, par voie d'affiches, des appels ont été faits qui sont de nature à provoquer du trouble.

« Nous portons à la connaissance de la population que le défilé des sociétés qui parcourront nos rues ne présentera aucun caractère confessionnel, que nul emblème ne participant ne s'y montrera qui puisse exciter la moindre contre-manifestation.

« En de telles conditions, le Maire de Roubaix fait appel au sang-froid et au bon sens de la population pour que Roubaix, en ces mois d'hospitalité courtoise et empressée, conserve sa réputation de ville de bon accueil et de bonne humeur.

« Le Maire,
« Eugène MOTTE. »

POUR LE SERVICE D'ORDRE

Les gendarmes envoyés à Roubaix pour le Circuit européen, resteront dans cette ville jusqu'à lundi prochain, afin de coopérer, dimanche, au service d'ordre.

Triste mort d'un enfant
A BOULOGNE-SUR-MER

UN PERE INDIGNE

Mercredi soir, le docteur Tellier, appelé à constater le décès du petit Venel, âgé de 5 ans, refusa le permis d'inhumer et fit part de ses constatations à la police.

L'enfant avait succombé aux suites de violences exercées sur lui par son père, docker, âgé de 27 ans, demeurant 90, rue de la Tour-d'Odre.

Le père dénaturé a été arrêté, et on doit le protéger contre une foule de 1500 personnes qui assiégeait la maison.

La grève des p'tits pois est terminée
A BERGUES

Nous avons relaté dans notre dernier numéro les incidents qui se passèrent à Bierne, près Bergues, à la fabrique de conserves « La Semeuse ».

Mercredi matin, les journalières berguoises ont été embauchées, sur avis, donné au directeur de l'usine de se conformer à la loi qui ne permet pas d'employer plus de dix pour cent d'étrangers, et tout est rentré dans le calme.

LES BRASSEURS
et la limitation des Débits de Boissons

On nous communique :

« Avant-hier, mercredi, la Commission d'Hygiène de la Chambre des Députés, présidée par M. Lachaud, a reçu les délégués du Syndicat des Brasseurs de la région du Nord de la France, représentant l'Union générale des Syndicats de la Brasserie Française. Cette délégation composée de MM. Ch. Clerquin, vice-président du Syndicat et M. Wattelot, secrétaire général, était présentée par M. G. Vandame, député du Nord.

« M. Walrelot a tout d'abord exposé à la commission que la Brasserie ne peut accepter une limitation des débits de boissons, elle reconnaît qu'il y a quelque chose à tenter pour enrayer l'alcoolisme et la prostitution clandestine, mais que les moyens proposés sont inopérants. Ce double but serait très certainement atteint par la refonte complète de la loi du 17 juillet 1880 sur les débits, en le rendant plus rigoureuse et plus certaine dans ses effets qui n'ont jusqu'à ce jour donné que des résultats que l'on peut qualifier de négatifs.

« Il soumet dans cet ordre d'idées un projet de réglementation des débits de boissons, qui fut élaboré par le Comité de défense des intérêts du Nord et accepté par les syndicats intéressés de producteurs et de détaillants, et particulièrement par la Fédération du Nord-Est des débitants de boissons. Il insiste particulièrement sur la protection du casier judiciaire tant pour les Français que pour les Etrangers, et rappelle le projet de loi déposé par M. Lebrun, député, actuellement ministre des Colonies.

« M. Clerquin, invité à prendre la parole s'étend sur les inégalités qui pourront se produire lors de partages successoraux en cas de suppression après coup d'une maison qui ne serait plus affectée à l'usage de débits de boissons, ainsi que sur les monopoles ou trust de débits qui ne produiront alors une espèce de monopole qui n'aurait pas pour lui le bénéfice d'un monopole créé au profit de l'Etat. Il soumet à la Commission, un amendement de M. P. Delemer, président d'honneur du Syndicat des Brasseurs, tendant à assurer dans une certaine mesure le respect des droits acquis vis-à-vis de tous les intéressés. »

SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE
à Saint-Amand

Pauline Delehaart, 12 ans, fileuse, dont son fiancé avait abandonné, s'est jetée dans la Scarpe. On l'a retirée morte du canal.

Un centenaire à Sailly-Labourse

La cité minière de Sailly-Labourse célèbre, le 8 juillet, le centenaire de Louis-Désiré Sackeux, qui vient d'entrer dans sa cent unième année.

Le « père Sackeux », comme on l'appelle, a travaillé la terre, durant près d'un siècle, et a acquis une modeste aisance.

Les funérailles d'Albert Sauvage
A DUNKERQUE

Mercredi, à 3 heures, ont eu lieu les funérailles civiques d'Albert Sauvage, adjoint au maire de Dunkerque, secrétaire général du Syndicat des Ouvriers du Port.

Dès 2 heures, les abords de la Bourse du Travail où le corps avait été transporté, étaient envahis par une foule considérable et il était impossible d'arriver jusqu'à la salle l'Avenir.

On peut évaluer à 6.000 au moins le nombre des personnes qui suivaient le cercueil lorsque le corps sortit de la Bourse, porté par 16 ouvriers du port.

Le cortège était précédé de 25 agents qui assuraient le service d'ordre. Puis venaient, portées à la main, une centaine de couronnes offertes par tous les groupements de Dunkerque.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Terrquem, maire ; Debrock, Abecia, Boutoille, Lesage et Puaweis.

Derrière la famille se déroule la file continue des assistants.

Le spectacle était véritablement imposant. Des discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Lény, au nom des ouvriers du Port, Dekoninck, au nom de la Bourse du Travail, et par M. Terquem, maire de Dunkerque.

Association Amicale des Cantonniers du Département du Nord

On nous communique :

A Messieurs les Conseillers Généraux du département du Nord,

Le Comité de l'Association Amicale des Cantonniers du Nord, réuni en son siège, à Bouchain, le dimanche 4 juin 1911, — est unanime ainsi que tous les camarades de vous adresser leurs meilleure remerciement pour l'augmentation que vous avez bien voulu leur voter dans la session d'avril 1911.

Nous avons été très désolés que l'augmentation n'ait pas été votée d'une manière égale entre tous, vu que la différence existait déjà avant.

Nous avons l'espoir que vous continuerez par la suite à faire aboutir toutes les revendications que nous vous présenterons chaque année.

Nous venons vous demander de faire partie comme membre d'honneur de notre Association.

Recevez, Messieurs les Conseillers Généraux, l'assurance de notre meilleur dévouement.

Pour le comité et par ordre,
Le trésorier : DEVECHANGE Louis.

LILLE

IMPORTANT INCENDIE à Moulins-Lille

Une fabrique de chicorée détruite par le feu

Les maisons voisines sont endommagées ; cent mille francs de dégâts

Jeudi matin, vers quatre heures et demie, rue du Faubourg d'Arras, s'est déclaré un incendie très violent dans la fabrique de chicorée de M. Flinois. Sa maison seule fut épargnée : les ateliers voisins furent aussi touchés par les flammes.

La maison d'habitation et la fabrique de M. Flinois sont situées sur un terrain ayant 90 mètres de profondeur sur 50 mètres de largeur ; sur la rue, la maison et après une cour, le magasin de sacs de cosettes, près du moteur à gaz, actionnant les brûleurs et dans le fond, l'atelier de fabrication.

AU FEU !

Mercredi soir, avant d'aller se coucher, M. Flinois avait fait sa ronde habituelle dans ses ateliers et magasins sans rien découvrir d'alarmant. Il dormait profondément, quand, vers cinq heures du matin, M. Auguste Debay, ouvrier chez M. Flinois, arrivant à l'usine, constata qu'une fumée épaisse s'échappait du toit et des fenêtres de la fabrique. Il s'empressa de réveiller son patron et les voisins : le concierge de la filature Merveille frères avertit les pompiers de la caserne Malus, par téléphone.

LES SECOURS

Il fut impossible de pénétrer dans les bâtiments incendiés à cause de la fumée provenant des cosettes de chicorée qui se consumaient lentement.

La pompe à vapeur et les fourgons amenèrent sur les lieux M. le commandant Boivin et le capitaine Aerts. Pour alimenter la pompe à vapeur, il fallut utiliser l'eau des réservoirs de l'usine Merveille. Mais le feu était tellement grave que l'on ne put sauver qu'à grand'peine des sacs de chicorée destinés à M. Jean Dhondt.

Les pompiers ne purent mieux faire que de préserver les ateliers de la fabrique de « Kosmoplasl », — où l'on exploite un procédé de transformation de déchets divers en une matière durcie pour matériel de filature — et le hangar en construction de la succursale de la Tréflerie du Landy.

Malgré l'énergie des pompiers, les flammes gagnèrent les toitures de ces ateliers qui furent préservées peu après par les torrents d'eau qui furent lancés par les pompiers.

Le feu diminua peu à peu d'intensité, et vers huit heures, il n'y avait plus rien à redouter.

PLUS DE CENT MILLE FRANCS DE DEGATS

L'état de la fabrique Flinois était lamentable : les poutres consumées s'étaient abattues sur les machines tordues par le feu et des sacs de cosettes noircies s'échappait une fumée qui prenait à la gorge.

D'après les renseignements que nous a fournis M. Flinois, que ce désastre a vivement affecté, les dégâts s'élèvent à 100.000 francs, dont 40.000 francs pour les marchandises et le reste pour les bâtiments et le matériel.

La direction de la Tréflerie du Landy nous a fait voir les dommages causés par le feu et qu'il évalue à plusieurs milliers de francs.

A la fabrique de « Kosmoplast », la dynamo, les transmissions ont été complètement mis hors d'usage : il y aura au moins cent mille francs de réparations à effectuer.

Il y a assurance.

M. Guillaume, commissaire du 7e arrondissement, a dirigé le service d'ordre et a procédé à une enquête pour rechercher les causes de cet incendie.

L'AUDACE DES MALFAITEURS

Une bicyclette disparaît

M. Delecaille, marchand de fleurs, rue Nationale, 86, avait déposé, hier, vers midi, sa bicyclette dans le couloir de sa demeure. Il pensait la reprendre quelques instants plus tard, mais il constata avec stupéfaction qu'un malfaiteur l'avait enlevée.

On enlève des outils

M. Vennosile, entrepreneur, rue du Faubourg-de-Béthune, avait laissé, mercredi soir, dans une maison en construction de la rue de Juliers, un rabot et une scie. Jeudi matin ces outils étaient disparus.

UN ATTENTAT A LA PORTE DES POSTES

Dans la soirée de mercredi, vers six heures et demie, la petite Ida V..., 9 ans, dont les parents habitant rue de Juliers, 123, était allée se promener avec sa enfant de son âge dans les remparts voisins de la porte des Postes, quand elle fut soudain accostée par un individu paraissant âgé de 25 ans environ.

— Tu es bien gentille, s'écria l'inconnu en s'approchant d'elle, et il la suivit.

Comme la présence du garçonnet accompagnant la fillette était en quelque sorte un obstacle à l'incompaisement de ses criminels projets, il invita ce dernier à aller chercher quelques sous de bonbons.

Le gamin n'était à peine éloigné que l'homme se jetait sur la petite fille et lui posait la main sur la bouche, la renversait sur le sol, dans le dessein d'abuser d'elle. Elle cria poussée par Ida V... ayant été entendue par son petit compagnon, celui-ci revint sur ses pas. En l'apercevant, l'ignoble individu prenait la fuite. Des [illegible] faites par la police, il résulte que le [illegible] serait un nommé B... Le mandat d'arrêt a été lancé contre lui.

LES ACCIDENTS

Rue des Stations

A deux heures de l'après-midi, à l'angle des rues des Stations et Meurein, une [illegible] s'est produite entre l'auto de M. [illegible] don, constructeur, conduite par M. [illegible] et une voiture de rentier appartenant à M. Belle, rue Nationale. Un carreau de l'auto fut brisé par la flèche de la voiture.

A Fives

Dans la soirée de mercredi, une remorque du car V, dérapant à l'angle des rues Pierre-Legrand et de Prieuré, fut projetée contre un pylone.

Une jeune fille, Hélène Coze, 14 ans, employée, demeurant rue de l'Alma, cour Morel, qui se tenait sur la plateforme, eu la main droite comprimée entre la galerie du car et le pylone.

La jeune fille a été assez grièvement blessée.

Rue Nationale

Un taxi-auto, conduit par Henri Clerq, demeurant rue Saint-Genois, passant rue Nationale, à une heure de l'après-midi, a tamponné, en face du square Dalbiez, un cycliste, Henri Lodem, 20 ans, serrurier, faubourg de Roubaix, qui a été légèrement blessé à la hanche. La machine a été mise en pièces.

UN PENDU DANS UN BOIS

Dans la matinée de jeudi, des enfants, passant dans un petit bois situé dans la propriété de M. Chivorat, derrière le cimetière du Sud, ont découvert un homme pendu à une branche d'arbre. La police prévenue aussitôt, a pu établir l'identité de cet individu grâce à un livret d'ouvrier trouvé dans ses vêtements. C'est un nommé Gustave Oeleur, 35 ans, originaire d'Hellem, ouvrier agricole. Il a été impossible de constater son domicile. Son cadavre a été transporté à la Morgue.

LES CREANCES DE LA CONFECTION NELLE

M. Delalé, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel, à l'audience du 1er juillet, Eugène Hubert, 32 ans, un pseudo artiste lyrique, et Paul Rogier, 28 ans, qui se prétend voyageur de commerce et que la police de sûreté filmée arrêta au moment où ils dérobaient des bicyclettes. Rogier avait été soupçonné pendant quelque temps d'être le complice de Joly, le cambrioleur de la rue d'Artois.

Guérison des Maladies de peau

Dartres, Démangeaisons, Boutons, Rougeurs, Acné, Ulcères, Plaies variqueuses, etc., par la Vernilleuse, dépuratif végétal, préparé par Mlles L. et R. Assolgnon, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. La boîte 0 fr. 75, par poste 1 fr. 2022

MEFIEZ-VOUS DES AMIS DE RENCONTRE

Dans l'après-midi d'hier, un marinier habitant à La Madeleine, nommé Gustave Pétillon, rencontrait un individu qu'il invita à boire sans le connaître. Après l'apéritif les deux nouveaux amis qui se trouvaient déjà bien éméchés allèrent souper ensemble et ils terminèrent la fête en de nombreuses libations dans des cabarets de Fives. Ils s'abouchèrent enfin dans un estaminet de la rue Rabelais et le marinier s'endormit. Profitant de son sommeil et de l'absence de la cabaretière, l'inconnu dérobe adroitement le portefeuille de son ami qui contenait trois billets de cent francs et il détale.

En se réveillant M. Pétillon constata que vol qu'il signale à M. Lemoyr, commissaire du quartier.

MENUS FAITS

— J. Drullex, 33 ans, 41 Paul Surmont, 22 ans, demeurant tous deux à Saint-Andre, ont été arrêtés, jeudi, vers deux heures du matin, dans un bar de la rue Lepelletier, où ils causaient du scandale. Ils ont été gratifiés d'un procès-verbal, le premier, pour ivresse et bris d'objets mobiliers, et le second, qui était porteur d'un revolver, pour port d'arme prohibée.

— Sophie Causse, 62 ans, rue Philippe-de-Comines, 2, est tombée malade boulevard Montebello. En tombant, elle se fit à la tête une blessure qui nécessita son admission à l'hôpital de la Charité.

DERNIÈRE HEURE
NOS DÉPÊCHES

LA RÉUNION des Groupes de Gauche

LA QUESTION DE LA REFORME ELECTORALE. — DISCOURS DE MM. MILLERAND, DALBIER, JAURES. — LES SOCIALISTES UNITES A LES AUTRES FRACTIONS DU PARTI REPUBLICAIN.

Paris, 29 juin.

La réunion des groupes de gauche a eu lieu à 5 heures.

Les députés présents sont très nombreux.

M. Millerand a fait un discours dans lequel il a conclu à la nécessité d'une entente entre les républicains sur les modalités de la réforme électorale. Mais il a été violemment interrompu lorsqu'il a déclaré que les voies déjà émises établissent la nécessité absolue de la R. P.

M. Dalimier prit ensuite la parole. Il a proposé la nomination d'une commission qui établirait la base d'une entente entre les républicains.

M. Jaurès et un certain nombre de membres du groupe socialiste qui n'avaient pas été convoqués (le groupe se refusant à aller à la délégation des gauches) se sont cependant rendus à la réunion.

M. Jaurès a très énergiquement protesté contre l'exclusion des socialistes. Son discours a donné lieu à de vives protestations et il lui fut difficile à plusieurs reprises de se faire entendre.

Un certain nombre de députés parmi lesquels M. Pelletan, ont déclaré que la présence des socialistes à cette réunion de républicains n'était nullement déplacée.

Après M. Jaurès, M. Dumesnil a prononcé un discours dans lequel il a conclu à la nomination d'une commission.

Finalement, les députés présents à cette réunion, que présidait M. Cochery, ont décidé que les groupes de gauche nommeraient une commission à raison de quatre membres par groupe, deux membres proportionnalistes et deux membres anti-proportionnalistes. Cette commission aura pour mandat de rechercher un projet [illegible] de réforme électorale.

A la suite de la réunion des groupes de la délégation des gauches, un vote a été émis aux termes duquel chaque groupe devra élire quatre membres qui composeront la commission chargée de délibérer sur le projet transactionnel de la réforme électorale.

Ont été élus : pour la gauche républicaine : MM. Cariac, Drelon, Thomson, Bérard.

Pour le groupe socialiste indépendant : MM. Millerand, Painlevé, Breton, Colliard.

Pour la gauche radicale : MM. Abel Ferry, Noulens, Dessoye, Théodore Reinach.

Pour le groupe radical-socialiste : MM. Dalimier, Denkel Vincent, Juval et Oumesnil.

Réunion de la Commission

La commission délignée par les groupes de gauche a tenu réunie à la fin de l'après-midi. Elle a désigné M. Dalimier comme président et M. Dumesnil, comme vice-président.

Elle a examiné dans le plus grand esprit d'unité républicaine, le problème de la réforme électorale. Conformément au mandat qui lui a été confié par les groupes républicains, elle a chargé son président de présenter et de soutenir en son nom un ordre du jour signé par les seize membres de la commission, et aux termes duquel la commission demandera au gouvernement de continuer la discussion du projet de la réforme électorale en essayant de faire l'accord entre tous les républicains.

La discussion de l'article premier ne devant pas venir devant la Chambre avant la fin de la semaine prochaine, les membres de la commission sont persuadés que d'ici là ils auront trouvé un terrain d'entente.

La commission se réunira demain avant la séance de la Chambre.

Avant la déclaration MINISTÉRIELLE

Paris, 29 juin.

Nous croyons savoir que la déclaration ministérielle insiste sur la nécessité de résoudre deux questions qu'elle considère comme extrêmement urgentes : 1° la question des délimitations. A ce sujet, le gouvernement déposerait, au cours de la séance de demain, un projet de proposition supprimant les délimitations.

2° La déclaration reconnaîtrait la nécessité de faire aboutir la réforme électorale. Le gouvernement estime que le scrutin d'arrondissement ne saurait être maintenu ; toutefois les réformes électorales devraient se faire d'accord avec la majorité républicaine.

Le gouvernement se déclare être prêt à prendre toutes les initiatives dans la part la plus large.

En ce qui concerne les cheminots, le gouvernement ne croit pas qu'il soit possible de solutionner la question des réintégrations par un acte législatif, mais il serait prêt à user de toute son influence auprès des compagnies pour obtenir la revision des révocations.

Enfin la déclaration insiste sur la nécessité de défendre l'école laïque et de faire aboutir la réforme fiscale.

La réintégration des Cheminots

Paris, 29 juin.

La Commission exécutive du syndicat des chemins de fer a adopté l'ordre du jour suivant :

« La Commission exécutive du syndicat des chemins de fer, réunie en séance ordinaire le 28 juin 1911, après discussion, espère que le groupe parlementaire des chemins de fer de la Chambre n'oubliera pas la promesse faite à une délégation du syndicat et de la fédération, demandant au Gouvernement de faire aboutir avant la clôture de la session parlementaire la question de la réintégration des cheminots en votant le projet de loi proposé par le citoyen Jaurès, instituant un Conseil de discipline qui prendra les décisions avec effet rétroactif pour les révoqués d'octobre. »

LES CONVENTIONS D'ARRAS

L'entrevue de Jeudi

Hier après-midi, à deux heures, à l'Hôtel de l'Univers, se sont réunies les délégations ouvrière et patronale, en vue de discuter le renouvellement des Conventions d'Arras qui expiraient le 30 juin 1911. Cette réunion a pris fin sans qu'il y ait entente entre les deux parties.

Les délégations étaient ainsi composées :

La délégation patronale comprenait :

MM. Reumaux, directeur des mines de Lens, et Cuvelette, sous-directeur des mines de Lens ; Lavaar, directeur des mines de Courrières ; Buchet, directeur des mines d'Ostricourt ; Barthélemy, directeur des mines de Nœux ; Taquet, directeur des mines de Meurchin ; Simon, directeur des mines de Liévin ; Thiéry, directeur des mines de l'Escarpelle ; Merlier, directeur des mines de Béthune ; Champy, directeur des mines d'Anzin ; Lemay, directeur des mines d'Aniche.

Les délégués ouvriers du Nord et d'Anzin étaient MM. Coniaux, Gahide, Bozon, Villette, Quintin, Portois, Lefebvre, Cordier, Evrard, Soriaux, Cadot, Lamendin, Mercier, Basly, Pellion, Lefebvre, Gulbert, Mathé.

La réunion se terminait à 5 h. 10 et les délégations patronale et ouvrière faisaient l'une et l'autre les déclarations suivantes :

DECLARATION DE LA DELEGATION OUVRIERE

« La délégation des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, après avoir entendu le refus opposé par la délégation patronale à ses demandes, tient à établir une fois encore le bien-fondé des revendications présentées par elle au nom des ouvriers des bassins.

Il apparaissait à tous que le minimum des salaires devait être la garantie la plus certaine accordée contre une rémunération insuffisante de l'effort ouvrier.

Il apparaissait à tous que l'incorporation de 17 % dans le salaire de base se trouvait justifiée par la stabilité même des prix, depuis plusieurs années.

Il apparaissait encore que l'unification du salaire de base pour toutes les Compagnies devait être inscrite comme une garantie nouvelle et nécessaire dans le texte des conventions.

Enfin et surtout, il apparaissait que la prospérité incontestable du marché charbonnier, l'accroissement de la production, le taux élevé des actions, la progression des dividendes et l'augmentation du rendement annuel permettaient et justifiaient une augmentation des salaires, que la cherté toujours croissante des vivres rendait d'autre part indispensable pour les familles ouvrières.

La délégation ouvrière enregistre tout d'abord les déclarations des Compagnies relatives au maintien des salaires actuels, mais elle ne peut que regretter le refus opposé par les patrons à ces légitimes revendications, tout en exprimant la certitude que des Compagnies ne tarderont pas à comprendre que leur véritable intérêt est de donner satisfaction à une classe ouvrière qui a contribué si largement à la prospérité présente.

Arras, le 29 juin 1911.

Ont signé tous les délégués ouvriers présents :

Basly, Cordier, Coniaux, Evrard, Quintin, Soriaux, Villette, Gahide, Portois, Cadot, Lamendin, Mercier, Pellion, Lefebvre, Gulbert, Mathé. »

REPONSE DE LA DELEGATION PATRONALE

A la rentrée, M. Reumaux déclare, au nom de la délégation patronale, regretter qu'on doive se séparer sans signer de convention fixant les résultats de la discussion.

Nous devrons donc faire connaître à nos ouvriers, dit-il, que nous maintenons nos primes actuelles jusque nouvel avis et aussi longtemps que notre situation le permettra, espérant qu'une crise ne viendra pas l'aggraver.

Sur l'unification du salaire de base pour toutes les Compagnies, celles-ci déclarent qu'elles en référeront à leurs conseils d'administration.

H. FRANCQ.

Le Circuit Européen

A six heures 45, Valealine est reparti de Roubaix sur la monoplan de Prévost, toujours souffrant.

A 6 heures 19 et à 6 heures 37 sont arrivés successivement sur l'aérodrome de Roubaix, Barra et Tabuteau. Tous deux comptent partir demain matin pour Calais.

Le biplan de Wymsalen a quitté Bruxelles ce soir, vers 5 heures ; à la tombée de la nuit il n'était pas encore arrivé à Roubaix.

Renaux à Calais

Calais, 29 juin.

Renaux est arrivé ce soir à l'aérodrome de Calais à 6 heures 5 m. A ce moment il n'y avait plus personne, seule, sa femme, informée, était restée, scrutant l'horizon. Elle a reçu avec joie. Renaux est sain et sauf.

GRAVE CHUTE d'un aviateur militaire

Reims, 29 juin.

Le lieutenant aviateur Trochon [illegible] chute, ce matin, [illegible]. Le malheureux officier a un [illegible] crâne et les deux yeux crevés, [illegible] désespoir.